

Rapport d'étape sur « l'emploi des jeunes »

Juillet 2011

Résumé Exécutif

Ce document est un rapport d'étape qui présente la synthèse des auditions organisées par le groupe de travail chargé d'examiner la question de l'emploi des jeunes, ainsi que des débats qui les ont accompagnés. Cette synthèse définit les contours du diagnostic du chômage des jeunes, esquisse les pistes de réformes structurelles et présente les axes d'une mobilisation générale autour d'un programme national volontariste pour la promotion de l'emploi des jeunes.

L'emploi des jeunes est une priorité nationale ; il correspond à de fortes attentes de la société en raison de son impact sur le lien social ; dans le même temps, il constitue une opportunité pour accélérer le développement économique et social de notre pays par l'utilisation de compétences nationales.

La question de l'Emploi des jeunes est aujourd'hui une préoccupation de nombreux gouvernements de part le monde. Au-delà des effets immédiats de la crise économique actuelle, elle renvoie à une problématique complexe du fait des changements du rapport au travail induit par la nouvelle révolution technologique

Selon les données du Haut Commissariat au Plan, le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans est élevé. Il se situe en 2010 à 16,7 % contre 9,1 % au niveau national. C'est un chômage de longue durée (66% sont au chômage depuis plus d'un an), il touche particulièrement les jeunes du milieu urbain (taux de chômage de 27%) et les plus diplômés parmi eux (le taux de chômage des diplômés du supérieur est de 41%). De plus, l'emploi des jeunes se caractérise par la précarité et la fragilité puisque les emplois occupés par ces jeunes sont souvent sous rémunérés, sans cadre contractuel et rarement couvert par un régime de protection sociale.

L'audition des associations de jeunes a révélé que ces derniers ont une perception de leur situation encore plus grave que ne le laisse entrevoir les statistiques disponibles parce que :

- d'un côté, de nombreux jeunes ne sont même plus à la recherche d'un emploi (le taux d'activité est seulement de 44%) et ceux qui sont au travail, le sont dans des conditions de sous-emploi et de forte précarité.
- et de l'autre, les programmes actifs d'emploi déployés au cours des dernières années sont largement inadaptés et insuffisants par rapport à l'ampleur du phénomène du chômage des jeunes.

Or, l'inclusion de cette génération de jeunes est un facteur essentiel du modèle de société que nous voulons construire fondé avant tout sur la cohésion sociale.

A travers les premiers débats internes et auditions, le constat du Conseil Economique et Social est qu'il n'y a pas de solutions au chômage des jeunes sans création de richesses et valorisation du potentiel humain dont dispose notre pays. Dès lors, des réformes structurelles sont nécessaires. Elles devraient s'articuler autour de trois piliers :

1- Une inflexion significative de notre modèle de croissance

Cette inflexion doit reposer sur quatre axes :

- Orienter l'épargne et l'investissement vers les secteurs à fortes valeurs ajoutées et à fort effet d'entraînement en terme de création d'emploi (notamment l'industrie), dissuader les situations de rente et favoriser un meilleur partage des fruits de la croissance.
- Faire de l'innovation et de la recherche technologique un levier essentiel de l'amélioration de la productivité et de la génération de nouveaux investissements créateurs d'emploi et de valeur
- Mettre l'accent sur l'économie sociale et solidaire, ainsi que sur la promotion de la PME-TPE qui renferme des gisements importants de création d'emploi.
- Tirer un meilleur parti des atouts intrinsèques du Maroc et des accords de libre échange qui consacre l'ouverture de notre économie sur le monde.

2- Une refonte profonde du système d'éducation et de formation

Cette refonte impérative suppose de :

- Faire de la qualité de l'enseignement et de la lutte contre les déperditions scolaires, les critères majeurs d'évaluation des performances de notre système d'éducation de base.
- Renforcer l'adéquation entre la formation et l'emploi par la promotion et la valorisation des filières professionnalisantes de courtes durées et la formation tout au long de la vie.
- Encourager la recherche et l'innovation ainsi que le développement des passerelles naturelles entre l'Université et l'Entreprise.

3- Une gouvernance territorialisée et comptable des résultats

Pour ce faire, il convient de :

- Libérer les énergies en favorisant un environnement attractif (procédures simplifiées, réglementations allégées, lutte contre la corruption et l'économie de rentes, ...).
- Rendre opérationnelle, la régionalisation avancée telle qu'elle est consacrée par la Constitution de 2011 comme cadre de gestion de proximité et de convergence de tous les acteurs et comme gisement de richesses économiques souvent insuffisamment exploitées.
- Créer les conditions pour faire des régions non seulement des espaces d'investissement mais des lieux attractifs pouvant retenir et attirer les meilleurs profils

Ces réformes de nature structurelle ne produiront leurs effets sur l'emploi que sur le moyen et le long terme. En attendant, l'urgence de la situation impose de mettre en place un programme national de grande envergure en faveur de l'emploi des jeunes autour duquel une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs et forces vives du pays devrait s'organiser.

Ce programme devrait concerner en premier lieu les catégories de jeunes les plus durement touchés par le chômage. Il s'agit en particulier des jeunes chômeurs non scolarisés ou en rupture de scolarisation, les jeunes diplômés chômeurs à la recherche d'un premier emploi, les jeunes diplômés

chômeurs de longue durée et les jeunes chômeurs en situation d'exclusion ou d'handicap. Par cette typologie, le Conseil entend cibler les catégories de jeunes chômeurs ayant un problème d'insertion spécifique et pour lesquelles il convient de mettre en place des dispositifs appropriés dans le court terme.

Partant du constat que la solution à cette situation ne pourrait résider dans le recrutement massif dans la fonction publique, ni dans les dispositifs visant à contraindre les entreprises à embaucher, en dehors de leurs besoins réels, les composantes de ce programme pourraient s'articuler autour des six volets suivants :

- Dynamiser l'offre d'emplois ;
- Promouvoir l'auto-emploi et la création d'entreprises ;
- Améliorer l'employabilité des jeunes ;
- Mettre en place des dispositifs intégrés adaptés aux catégories de jeunes chômeurs prioritaires ;
- Développer et étendre les services d'intermédiation ;
- Renforcer la gouvernance du marché du travail.

La Commission Permanente Chargée des Affaires de la Formation, de l'Emploi et des Politiques Sectorielles poursuivra, sur la base des orientations que fixera l'Assemblée Générale du Conseil Economique et Social et d'auditions complémentaires, l'approfondissement des composantes de ce programme pour s'assurer de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur adéquation avec les attentes et aspirations des jeunes.